

Je veux savoir quel gaspillage il y a eu. S'il doit porter des accusations à cette heure de la nuit il va lui falloir nous citer des faits.

L'hon. M. Laing: Je serai très heureux d'informer le député dès que je le pourrai, mais je n'ai pas le chiffre ici ce soir.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, le ministre est venu tard ce soir, alors que nous avons siégé toute la journée...

L'hon. M. Laing: Monsieur le président...

L'hon. M. Churchill: ...et a soulevé une tempête, et maintenant il doit rendre des comptes.

L'hon. M. Laing: ...j'invoque la question de privilège. Toute cette ineptie a commencé...

L'hon. M. Churchill: C'est moi qui ai la parole, monsieur le président.

L'hon. M. Laing: J'invoque la question de privilège, monsieur le président.

M. le président suppléant (M. Tardif): A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a invoqué la question de privilège.

L'hon. M. Laing: Le député de Cumberland, en regardant l'horloge, a déclaré que j'étais arrivé tard ce soir. J'ai été ici toute la journée et toute la soirée, et je ne veux pas que le député de Winnipeg-Sud-Centre répète les mêmes sottises.

M. Coates: J'invoque aussi la question de privilège. Je ne parlais pas du moment où le ministre avait occupé son siège à la Chambre. Je l'ai vu ici toute la soirée durant le débat. A diverses reprises, il est sorti de la Chambre et y est revenu. Je voulais rappeler qu'à minuit moins dix environ, il nous a avertis...

L'hon. M. Laing: Vous avez dit: «Il entre ici».

M. Coates: Si j'ai dit que vous entriez ici, c'est peut-être que vous étiez entré quelques instants plus tôt. Je n'en suis pas certain. Vous n'avez fait qu'entrer et sortir. Je dis tout simplement que vous êtes arrivé ici à minuit moins dix, que vous avez fait ce changement et maintenant, vous venez nous dire que vous n'avez pas les données pour prouver vos accusations. Pourquoi, diable, êtes-vous venu lancer semblable accusation si vous n'avez pas de preuve?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, peu importe que le ministre ait été ici toute la soirée, il a participé au débat à cette heure très tardive, juste au moment où nous étions

disposés... (*Exclamations*), en vue de collaborer avec nos amis d'en face, à étudier les crédits très rapidement, mais le ministre a retardé nos travaux d'au moins 40 minutes en portant cette accusation qu'il ne peut prouver. Il a essayé de créer l'impression de dépenses colossales à Frobisher. On lui a demandé de retirer cette observation et il s'est défilé. Il a dit que le chiffre de \$20,000 ou \$25,000 qu'avait mentionné le député de Qu'Appelle n'est pas assez considérable et, par ailleurs, il a parlé de montants de l'ordre de \$660,000. Que le ministre nous révèle les faits, qu'il porte une accusation précise et nous cite les chiffres. Que ses propos ne laissent pas au compte rendu une tache sur la réputation de l'ancien ministre du Nord canadien, car c'est à cela que la chose revient. Nous sommes tout à fait disposés à discuter longtemps de la question. Nous ne faisons que commencer à examiner la situation. Le ministre, qui aurait dû se taire, a maintenant soulevé toute une affaire et nous voulons en savoir davantage. Nous attendons ce que le ministre a à dire. Va-t-il retirer sa déclaration et dissiper tout malentendu, ou en rester là? Dans ce dernier cas, nous allons siéger ici encore deux ou trois heures.

M. Barnett: Monsieur le président, d'après le texte que j'ai sous les yeux, nous étudions un crédit de \$53,439, ce qui est un remboursement au compte des magasins de la direction de l'administration du Nord canadien, pour la valeur de stocks devenus désuets ou inutilisables. Ce qui m'intrigue, à la suite de l'altercation qui vient d'avoir lieu, c'est de savoir si le chiffre qui figure au crédit est exact. J'aurais cru que ce montant représentait les stocks devenus désuets ou inutilisables. Je voudrais demander au ministre si ce montant est exact. Je le fais parce que je suis de ceux qui ont été étonnés par le chiffre de \$600,000 qu'il a cité tantôt. Sans doute ne pouvons-nous pas saisir chaque mot échangé en cette enceinte, mais certains d'entre nous qui sont un peu à l'écart de la discussion immédiate ont assurément eu une impression erronée de ce que le ministre a dit dans sa première déclaration. Je me demande si ce chiffre de \$53,439 n'est pas celui que certains députés essayent de faire citer par le ministre.

L'hon. M. Laing: Monsieur le président, évidemment, le montant qui doit être défalqué comme perte cette année est celui qui est indiqué dans le crédit.

M. Nasserden: Monsieur le président, lorsque j'ai examiné ce chiffre avant la dispute dont nous venons d'être témoins à ce sujet, ce qui m'a surpris, c'est qu'il n'est pas plus élevé que cela. Le ministre lui-même a avoué